|  |  |
| --- | --- |
| *Version initiale* | 25 mai 2018 pour le lagon 2 |
| *Version actualisée* | TS – 231018a |
| *Rédacteur* | Thierry S |
| ***Statut*** | A débattre lors du Lagon 4 du 26 octobre 2018 |

**ARCHIPEL « Osons les jours heureux »**

**Note d’orientation sur les “Ressources”, préparatoire à la 4ème Assemblée du Lagon**

1 – Contexte

La première Assemblée du Lagon a décidé de constituer un groupe “Ressources”, afin d’étudier et de propose la mise en œuvre de nouvelles ressources, de moyens et de partenariats opérationnels pour l’Archipel.

Ce groupe s’est réuni jusqu’au Lagon 2 du 25 mai dernier, et a réuni :

Andréa C - Dominique G-M - Patrick V - Martin R-F - Thierry S

Une note d’orientation a alors été présentée au Lagon 2 le 25 mai 2018.

Ces questions n’ont pas ensuite été débattues lors du Lagon 3 consacrées à l’avancement des pirogues.

Le présent document est une actualisation de la note présentée au Lagon 2.

2 - Rappel : petit lexique de l’Archipel

### Ile-membre (ou ILE)

Association ou collectif d’association membre de l’Archipel

### Archipel “Osons Les Jours Heureux” (ou Archipel OJH, ou ARCHIPEL)

Ensemble des îles-membres

### Assemblée du Lagon (ou LAGON)

Conseil des représentants des îles, réunissant pour définir et décider des orientations et de la feuille de route de l’Archipel.

### Messager-tisserand (ou TISSERAND)

Représentants des îles à l’Assemblée du Lagon

### Voilier-Atelier (ou VOILIER)

Instance opérationnelle de l’Archipel, composée de personnes désignées par l’Assemblée du Lagon (les timoniers).

### Equipier-Timonier (ou TIMONIER)

Personne œuvrant au service de l’Archipel au sein du Voilier-atelier, et désignée par l’Assemblée du Lagon.

### Pirogue-projet (ou PIROGUE)

Projet lancé par un ou plusieurs îles pour une durée déterminée.

*> Voir le document illustré de présentation sur le Wiki dédié à l’Archipel*

<http://colibris-wiki.org/collectif-reliance/wakka.php?wiki=AndThen/download&file=180122_Archipel_illustre1.pdf>

3 - Quelles ressources stables et pérennes pour l’Archipel ?

## 31 - La situation actuelle

### Situation juridique et comptable

L’Archipel n’est pas aujourd’hui une association juridiquement déclarée, et ne gère aucun fonds.

C’est une des îles, l’association #LesJoursHeureux qui assure le “portage financier” de l’Archipel à la suite du mandat qui lui a été confié lors de la première Assemblée du Lagon.

En pratique, ce mandat consiste à partir de la collecte de financements destinés à l’Archipel, d’assurer le règlement des dépenses soit directement (paiement direct des factures et des frais) ou indirectement (remboursement des îles ayant effectuées des dépenses pour l’Archipel)

Un versement financier direct à l’Archipel n’est donc actuellement pas possible. De même l’Archipel ne peut recevoir de cotisation au titre d’une adhésion mais peut qu’indirectement recevoir un don ou une subvention, celle-ci transitant par l’association #LesJoursHeureux qui en assure le portage. Un tel don indirect ne peut donc faire l’objet d’un crédit d’impôt.

### Prestations rémunérées

La première Assemblée du Lagon du 2 mars, a confié à Martin Rieussec-Fournier une mission de coordination jusqu’à fin mai, avec une rémunération sur la base d’un jour par semaine. Cette rémunération n’a été versée que sur février 2018, Martin Rieussec-Fournier ayant renoncé à cette rémunération sur la période de début mars à fin mai 2018 date à laquelle il a cessé, à sa demande, sa mission de coordination.

### Bénévolat

L’Archipel recourt au bénévolat, ce “don de temps” étant actuellement la “ressource” principale de l’Archipel.

Il est effectué principalement par plusieurs “timoniers” du “voilier-atelier” et des animateurs principaux des “pirogues”.

### Mise à disposition

L’Archipel a bénéficié aussi de mise à disposition gracieuse :

* par Utopia en 2017 (environ un mi-temps de Solenne Boiziau)
* avec la mise à disposition de salles de réunion (FPH, Maison de la Mutualité).

### Frais payés par des tiers

L’Archipel bénéficie enfin de dépenses payées par des tiers (Villarceaux 2 et 3 financé par la FPH)

## 32 - Les ressources financières potentielles

### Financement par des fondations

Au terme de la mission initiale du groupe « Ressources » sur plus de 4 mois d’investigation, le bilan est clair : Il sera très difficile d'obtenir sur 2018 un financement de la part des nombreuses fondations contactées.

Les raisons sont multiples:

1. L’objectif de l'Archipel est de favoriser la reliance entre les différentes îles, dans le cadre d'une gouvernance innovante. Un tel objectif apparaît comme peu concret, moins visible qu’une action pouvant être facilement médiatisée et explicitée auprès des donateurs d’une fondation.
2. De même, l'Archipel a également pour objectif d'appuyer certaines actions en leur donnant une répercussion plus large. Là aussi cet objectif est difficilement recevable par les fondations : par exemple, plutôt que de financer à la fois l’association Bizi! pour le tour Alternatiba 2018 et l'Archipel pour aider Alternatiba à donner à son action un écho collectif, une fondation préfère à l'évidence financer directement et uniquement l'association BIzi! porteuse du projet.
3. Un très grand nombre de ces fondations sont thématiques, centrant leur financement sur, par exemple, la santé, l'environnement ou le climat. Or par nature l'Archipel a une vocation plus systémique, pluridisciplinaire, plus centrée sur la co-construction d’un projet politique. Les fondations intéressées par le financement de ce type d'activité sont très peu nombreuses, et son caractère “Politique” est susceptible d'une confusion avec une activité partisane.
4. Plusieurs fondations d'origine étrangère, notamment américaines, pourraient être sollicitées, mais sans réelle garantie de clarté sur l'origine des financements, ni sur leur pérennité …
5. Les fondations ont pour la plupart beaucoup d'incertitudes sur les montants financiers qu'elles peuvent collecter à la suite des décisions gouvernementales concernant l'abandon partiel de l'ISF.
6. Enfin, et c'est sans doute l’une des difficultés principales, plusieurs fondations dont principalement la FPH sont engagées auprès de groupement d’association dont les objectifs peuvent paraître en première analyse assez proche de celui de l'Archipel. Plutôt que de financer plusieurs collectifs (et d'avoir l'impression de financer plusieurs fois la même chose ...), elles nous incitent à entreprendre avec ces collectifs un travail préalable de coordination voire de fusion afin d'éviter tout doublon.

Pour toutes ces raisons il semble très peu faisable, aujourd’hui, d'asseoir l'Archipel sur un financement venant principalement des fondations à un niveau permettant de maintenir durablement une petite équipe permanente.

Seul un financement occasionnel et de niveau modeste paraît possible.

### Financement par les “îles”

Dans de nombreux réseaux ou fédérations, le financement est assuré, au moins partiellement, par un versement des adhérents sur la base d’un montant calculé selon une règle commune, par exemple un forfait ou un % du CA.

Au vu des difficultés financières de nombreuses îles, il paraît difficile de s’appuyer sur un tel système, qui ne peut être que marginal.

Il est cependant possible d’étudier 2 modes de financement :

* une cotisation additionnelle “Archipel” *(voir plus loin proposition 1)*
* une contribution financière par les projets des îles impliquant l’Archipel *(voir plus loin proposition 2)*

### Financement par un crowdfunding

Un tel financement est bien adapté à un projet à durée déterminé, pouvant faire appel à plusieurs centaines ou milliers des contributeurs.

Par ailleurs, pour qu'il atteigne des montants significatifs, il nécessite un investissement important en terme de préparation, d'action de communication et de gestion des contreparties.

Or l'Archipel manque à la fois d'une “visibilité communicante claire” pouvant entraîner des centaines de personnes à apporter leur soutien, et de ressources en bénévolat ou salariat pour s'engager dans un crowdfunding permettant d'assurer le financement recherché.

Un tel mode de financement serait de toute façon un *one shot*  peu reproductible d’année en année alors que l'Archipel a besoin de ressources pérennes.

### Financement par des dons

Hors crowdfunding ‘’tout public” le financement par des dons personnels est possible, mais sans doute limité à des engagements militants.

*(voir proposition 3)*

Propositions sur les ressources financières

### Proposition 1 : une cotisation additionnelle “Archipel”

Une possibilité partielle de financement pourrait s’appuyer sur le mécanisme suivant : chaque île participant à l’Archipel instaure **une cotisation additionnelle** “Archipel” à la cotisation annuelle à leur association, et appelée en même temps que celle-ci.

Ce montant pourrait être assis sur un % de la somme collectée ou bien identique pour tous, fixé annuellement par l’Assemblée du Lagon.

Ainsi, une île X qui a 300 adhérents versants actuellement une cotisation de 30 € appellerait à verser par exemple 30 € + 3 € (cotisation Archipel) soit 33 €. En fin d’année, l’île X reverserait la somme collectée pour l’Archipel, soit 300 x 3 € = 900 €

Un tel système présente de nombreux avantages :

* une grande simplicité de gestion puisqu’il s’appuie sur les dispositifs déjà existants sans ajouter de complexité administrative et comptable.
* pas d’appel de trésorerie de l’Archipel aux îles
* financement indirect de l’Archipel par les citoyens (les 3 €) via l’association
* faible montant additionnel : 3 € par an, c’est moins d’un centime d’euro par jour...
* clarté de l’adhésion effective d’une île à l’Archipel : les îles participantes seront celles qui mettent en place cette procédure, et donc celles qui via leurs deux tisserands participent de plein droit (avec une voix délibérative) aux décisions de l’Assemblée du Lagon.
* mécanisme progressif très sécurisant pour les associations : si le nombre de leurs adhérents diminue, le montant à reverser à l'archipel sera mécaniquement diminué.
* financement (relativement) pérenne : le montant collecté n’est pas soumis à un changement d'une personne-clé dans telle ou telle structure ou bien aux aléas des organismes financeurs.

A titre d'exemple, si l’Archipel comprend 40 îles ayant en moyenne une cinquantaine de membres, un tel dispositif de “cotisation additionnelle Archipel” permettrait de collecter 40 x 50 x 3 € = 6000 € par an.

Mais, pour que cela soit à la fois compris et accepté, il faut rendre plus clair et concret ce que l'Archipel apporte aux îles en retour. Cela suppose également au sein des îles une plus grande conscience de l’importance de développer en réseau leur identité relationnelle.

### Proposition 2 : une contribution financière par les îles aux projets impliquant l’Archipel

Certains projets des îles, portés ou non par une pirogue, peuvent trouver avec l’Archipel un appui et une audience plus large.

Dans ce cas l’île pourrait dans le budget initial de son projet prévoir un montant réservé à cette action de l’Archipel. Ce montant serait très minoritaire, à titre indicatif 5 à 15 %.

A titre d'exemple, si 5 projets des îles d’un montant unitaire moyen de 30 k€, sont ainsi *“archipelisés”* à hauteur de 10 %, le budget reversé permettrait de collecter 5 x 30 k€ x 10 % = 15000 € par an

### Proposition 3 : des engagements de particuliers gérés par un système automatisé

L’émergence d’un Archipel rassemblant des mouvements de la société civile intéresse de nombreuses personnes déjà engagées dans plusieurs de ces mouvements, et qui font le constat que la dispersion et la concurrence stérilisent l’action militante. Ces personnes sont également sensibles aux arguments d'indépendance financière, et trouvent qu'il est logique de s’appuyer avant tout sur nos propres forces.

A ceux-là, il pourrait être proposé un dispositif de soutien régulier par des montants faibles. La condition impérative pour éviter que les frais et temps de gestion soient considérables par rapport aux sommes collectées est que ce soient les donateurs eux-mêmes qui effectuent toutes les opérations nécessaires … Pour cela il faut mettre en place sur internet un système permettant d’effectuer des dons à partir de prélèvements automatiques, avec gestion par le donateur, à partir d'un espace personnel sécurisé, de l'ensemble de ses coordonnées et téléchargement des attestations de dons.

A titre d'exemple, si 200 personnes s'engagent à verser 15 € par trimestre, l'apport financier annuel sera de 12000 €[[1]](#footnote-1).

Contrairement à un crowdfunding un tel système peut s’avérer pérenne à la condition bien entendu d'informer régulièrement les donateurs des activités liées à leur soutien.

### Evaluation

Le total de 3 propositions arrive à un montant de l’ordre de 20 à 40000 € par an.

Un tel montant réaliste et suffisant pour donner à l’Archipel une base de moyens opérationnels et un socle de ressources financières structurellement pérennes.

Mais un tel montant reste cependant bien trop faible pour constituer une équipe permanente : il ne peut qu’accompagner des actions effectuées de façon bénévole, ou par des permanents rémunérés par ailleurs.

Sur les ressources non financières

Le mot "ressource" ne renvoie pas bien sûr qu’aux seules ressources financières : l’ouvrir à toutes les autres types de ressources (don de temps bénévole, mises à disposition) est un élément important du "changement de paradigme" de la transition.

### Bénévolat

L’Archipel repose principalement sur du don de temps bénévole, essentiellement assuré par de 10 à 20 personnes, “timoniers” du voilier-atelier et les pilotes de plusieurs “pirogues”.

Cette situation semble amenée à se poursuivre, voire à s’amplifier. Dès lors la question de la solidité de l’engagement se pose également : il est difficile de construire dans la durée et la confiance si cet engagement s’avère peu assuré, trop “à la carte” et épisodique : inéluctablement, les actions auront tendance à être initiées et menées par un “noyau dur”, avec le risque - involontaire mais bien réel - de restreindre la participation de tous à la co-construction de l’Archipel.

Faut-il mieux comptabiliser ce temps de bénévolat de façon partagée et transparente ? Mieux le valoriser, voire le rétribuer par un contre-don clairement et collectivement assumé ? Faut-il “solidifier” les engagements bénévoles ?

Il importe pour y répondre de s’appuyer notamment sur la réflexion portée par le mouvement SOL sur l'évaluation et donc la reconnaissance du bénévolat.

### Mise à disposition partielle de personnes et de moyens

La mise à disposition à temps partiel de personnes faisant partie des équipes permanente d’association membre de l’Archipel est une ressource essentielle de l’Archipel, de même que la mise à disposition de moyens et équipements, locaux ou données.

Il importe là aussi de mieux les valoriser, par exemple par une évaluation de l’économie ainsi réalisée faisant l’objet d’une information identifiée, centralisée (un “grand livre” des ressources) et transparente.

1. Ces dons seront-ils alors déductibles des impôts ? Cela peut avoir un fort impact sur le niveau des dons. [↑](#footnote-ref-1)